



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juin 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et unième session
Points 67 et 68 de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits
de l'homme**

Rapport du Conseil des droits de l'homme

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

**Lettre datée du 22 juin 2007, adressée
au Secrétaire général par le Représentant
permanent de Cuba auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère des affaires étrangères de Cuba au sujet du Conseil des droits de l'homme en date du 19 juin 2007 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 67 « Promotion et protection des droits de l'homme » et 68 « Rapport du Conseil des droits de l'homme », et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de Cuba
(*Signé*) Rodrigo Malmierca Díaz



**Annexe à la lettre datée du 22 juin 2007
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Cuba
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Déclaration du Ministère des relations extérieures

Le Conseil des droits de l'homme, ayant conclu sa cinquième session à Genève, a décidé de mettre fin au mandat du Représentant personnel de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme pour Cuba, mettant ainsi fin à la manipulation par les États-Unis d'Amérique de la question des droits de l'homme contre notre pays.

La décision de cet organe, qui remplace la Commission des droits de l'homme discréditée, constitue une victoire historique de la lutte de notre peuple pour la justice et pour mettre fin aux manœuvres anticubaines conçues par les États-Unis dans le but précis de poursuivre et d'exacerber leur politique génocidaire de blocus et d'agression contre Cuba.

L'adoption de cette décision constitue, de la part du Conseil des droits de l'homme, une reconnaissance de la nature inique, sélective et discriminatoire des mesures perpétrées depuis 20 ans contre notre pays et un démenti catégorique de la teneur des résolutions et mécanismes que le Gouvernement américain a réussi à imposer à la défunte Commission des droits de l'homme par la coercition, la menace et le chantage.

Le soutien des membres du Mouvement des pays non alignés et d'autres pays du tiers monde a été essentiel pour parvenir à ce résultat. Même les pays de l'Union européenne, alliés systématiques des États-Unis dans ses actions contre notre pays dans le cadre de l'ancienne Commission des droits de l'homme, n'ont eu d'autre choix que d'accepter qu'il soit mis fin au mandat discrédité du Représentant personnel pour Cuba, seule façon d'essayer d'assurer la crédibilité d'un Conseil dont on fête aujourd'hui la première année d'existence.

Cette décision constitue un acte de justice fondamental pour le vaillant et courageux peuple cubain, dont les fils et les filles ont contribué par le passé à l'élimination du colonialisme et de l'apartheid en Afrique, et qui aujourd'hui s'efforcent modestement et de façon désintéressée de réaliser les droits de l'homme pour des millions de personnes dans plus de 100 pays où plus de 42 000 médecins, infirmiers, enseignants, entraîneurs sportifs, ingénieurs et techniciens cubains sont présents. Elle constitue un acte de justice pour un peuple qui aujourd'hui forme plus de 30 000 jeunes venant de 118 pays dans ses universités, absolument gratuitement, et qui a rendu la vue à près de 700 000 personnes de 31 pays.

Elle témoigne de la reconnaissance du prestige et du travail de Cuba et de sa révolution, dont les efforts indéniables en faveur de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme, pour tous, et de la création d'une société toujours plus juste, plus égalitaire et plus humaine, ne peuvent être ignorés ni déformés.

Elle constitue une reconnaissance de la défense par Cuba des intérêts du tiers monde, de sa dénonciation de la volonté de domination impérialiste des États-Unis

et de sa résistance face à cette volonté, et qui, par son seul mérite, a été élu l'un des membres fondateurs du Conseil des droits de l'homme par 135 voix, soit plus des deux tiers des membres de l'Assemblée générale des Nations Unies, en dépit des pressions exercées par le Gouvernement des États-Unis et par l'Union européenne, qui ont fait activement opposition à sa candidature.

Le résultat du processus de construction institutionnelle du Conseil, qui a récemment pris fin, bien que comportant encore des insuffisances et des lacunes, est favorable aux pays du tiers monde, organisés et regroupés au sein du Mouvement des pays non alignés sous la présidence de Cuba. Le Mouvement joue un rôle actif et a veillé que l'ordre du jour du Conseil comporte des questions d'une importance particulière aux pays du Sud, telles que la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les territoires arabes occupés, le droit au développement et la discrimination raciale et la xénophobie.

Il reste désormais à voir si les pays industrialisés, qui ont utilisé l'ancienne Commission des droits de l'homme comme un instrument pour chercher à imposer leurs idées et leur vision politique, sont réellement prêts à travailler sur la base des principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité, de non-sélectivité, de dialogue constructif et de coopération, et à renoncer à la subjectivité et à la politisation qui ont discrédité la Commission des droits de l'homme, transformée en tribunal de l'inquisition pour les pays du Sud.

Cuba, qui en tant que Président du Mouvement des pays non alignés a joué un rôle important dans ce processus, continuera à se battre pour défendre la vérité, sa souveraineté et l'intérêt des pays du tiers monde.

La Havane, le 19 juin 2007